

Service à Compétence Nationale de l'Action Sociale des Armées (SCN ASA)

Brainstorming du 25 juin 2025

Le Service à Compétence Nationale (SCN) de l'ASA avait convoqué l'ensemble de son réseau et des organisations syndicales pour une réunion liée à l'amélioration du dispositif de continuité du service des Conseillers Techniques de Service Social (CTSS) et des Assistants de Service Social (ASS).

La Fédération **FO DÉFENSE** était représentée par Philippe Massé, secrétaire national adjoint du syndicat national des personnels administratifs, et Vanessa Soulard, assistante de service social.

La réunion était animée par l'ITAS Valérie Meunier et par Eric Le Floch, responsable des ressources humaines.

Dans son propos introductif, l'adjoint au chef du service a tenu à rappeler les missions de l'action sociale. Il a également posé comme interrogation : Est-ce que ces missions répondent correctement aux évolutions dans la période où l'on parle de possibilité de conflits de haute intensité ?

Par ailleurs, il fait le constat d'une usure et d'un éparpillement des travailleurs sociaux dans un réseau investi dans leur métier de soutien, dans un contexte où les institutions sont de plus en plus exigeantes en termes de délai et d'investissement.

Il a aussi tenu à rappeler que de nombreuses questions remontaient des CSA.

Sur le fond, cette réunion fut un véritable brainstorming qui a permis de mettre en exergue un certain nombre de problématiques liées à la mise en œuvre des procédures « événements graves », sur la disponibilité des agents et particulièrement sur les problématiques de fin d'année.

Événement grave : à géométrie variable ?

Au terme des discussions, s'il apparaît que le réseau est investi et reconnu par le commandement, il n'existe pas de modèle unique pour la gestion de « l'évènement grave ».

Il est nécessaire qu'un recadrage puisse être opéré pour l'application de « l'évènement grave ».

En effet, ce dernier ne répond pas forcément à l'obligation de mobiliser immédiatement les CTSS (de direction et d'encadrement) et l'ASS dans l'immédiat.

Et faute de dogme procédurier, chaque événement grave est géré de manière différente. Cet axe-là doit faire l'objet d'un travail entre l'action sociale et les têtes de chaînes des armées, directions et services.

Il doit servir de point d'appui pour les directeurs de CTAS dans leurs relations avec les différents commandements de leur périmètre.

Il y a lieu de discerner ce qui relève de l'accident en service, de l'accident hors service et de l'urgence et cela passe également par :

- une harmonisation des procédures qui doivent être appliquées de la même manière par tous les directeurs de CTAS (Centre Territorial d'Action Sociale) ;
- une organisation du travail structurée qui prend en considération le droit à la déconnexion des CTSS et des ASS.

Commentaire FO DÉFENSE

Même s'il existe une procédure sur « l'évènement grave », celle-ci doit être mieux cadrée et expliquée aux chaînes d'emploi.

Cela devrait permettre de relativiser les attentes de l'institution sur le rôle immédiat de la chaîne de l'action sociale. Y-a-t-il toujours urgence ? Pas forcément...

Une organisation du travail structurée est nécessaire.

La disponibilité et le volontariat sont revenus très souvent dans les discussions. Certains CTAS prônent qu'ils ne rencontrent aucun problème de volontariat. Ce n'est pas l'écho que nous avons et admettons que ce soit le cas, pour combien de temps encore ?

FO DÉFENSE ne doute aucunement de l'engagement de la chaîne dans sa mission d'accompagnement mais constate la nécessité d'un pilotage de l'organisation du travail par le SCN ASA.

Une organisation transparente devrait faciliter les recrutements, l'attractivité et la fidélisation des agents (CTD, CTA, CTE, ASS). Par ailleurs, nous sommes dans un contexte générationnel où les agents de la chaîne revendiquent de plus en plus un droit légitime et réglementaire à la déconnexion, ce qui n'enlève rien à leur investissement professionnel.

En effet, l'un des effets pervers constaté est la charge mentale induite à la nécessité de regarder régulièrement le téléphone portable professionnel, l'émergence des NTIC, l'opulence des groupes WhatsApp (y compris lors de cellules de crises), ... Ce droit à la déconnexion n'existe plus et génère fatigue et usure.

De plus, entre les déploiements des forces en tout lieu, tout temps et les organisations du travail qui ont évolué notamment avec cette volonté des employeurs de fermer les établissements chaque fin d'année, il est nécessaire de trouver une organisation du travail qui permette de répondre à la mission tout en respectant les professionnels.

La mise en place d'une réelle astreinte semble être une bonne piste qui doit être approfondie. Cette dernière permettrait une indemnisation du temps passé en astreinte, actuellement non reconnue. Elle permet aussi un cadre juridique dans l'hypothèse où un agent en « astreinte » est victime d'un accident du travail pendant les interventions. De même, chaque directeur de CTAS doit planifier, pour sa portion centrale, les jours ARTT employeurs, ce n'est pas le cas partout, hélas. Un directeur a rappelé qu'il n'appliquait pas les dispositions prévues par l'accord cadre ARTT.

Si le binôme peut parfois être une solution, ce ne peut être la solution à tous les étages de la chaîne.

Il y a nécessité de soutenir la chaîne action sociale sur le terrain.

Ce soutien est variable en fonction de l'intérêt porté par les COMBdD, mais aussi des finances qui leur sont allouées. On ne peut pallier aux déplacements des CTSS et des ASS en rédigeant un ordre de mission prenant en compte l'utilisation du véhicule personnel. Une astreinte permet l'octroi d'un véhicule de service.

COMITE REGIONAL



Commentaire FO DÉFENSE

Comme nous l'avons rappelé en séance, le droit à la déconnexion est un droit fondamental reconnu à tous les travailleurs. Si la disponibilité fait partie du statut du militaire, cette situation n'est pas compatible avec le statut de fonctionnaire. Malgré l'engagement indéniable des agents, il est nécessaire de faire entrer le SCN ASA dans un cadre structurant comme tout autre service. Faute de ce cadre, basé uniquement sur du volontariat, les volontés risquent de s'épuiser et le volontariat se tarir entraînant, de fait, le SCN ASA dans une spirale où il risque de ne plus être au rendez-vous !!!

Pour **FO DÉFENSE**, il ne s'agit pas non plus de se projeter uniquement sur les fermetures de fin d'année mais d'analyser la problématique rencontrée en dehors des heures de travail tout au long de l'année engendrant des interventions le soir, le week-end et les jours fériés. La mise en place d'une astreinte la semaine en dehors des heures ouvrables et le week-end à trois niveaux de responsabilité, CTSS de direction (CTD et CTA) - CTE – ASS permet d'identifier et d'offrir une organisation qui permet à chacun de s'y retrouver et laisse une marge de manœuvre à chaque directeur de CTAS dans son application.

Par ailleurs, **FO DÉFENSE** rappelle qu'un agent en RTT ne peut pas être, à la fois, en RTT et en astreinte, l'ARTT étant considérée comme une période de congés où il peut vaquer à ses occupations. De plus, la mise en place d'une organisation du travail connue de tous est aussi un élément permettant un meilleur recrutement et devient un élément essentiel dans la fidélisation des personnels.

Le SCN ASA l'a bien compris car il compte mettre en place un questionnaire sur l'organisation future de sa chaîne d'emploi.

Commentaire général FO Défense :

Ce Brainstorming a permis de mettre en exergue différentes problématiques qu'engendrent les attentes des armées, directions et services mais aussi la nécessité de réfléchir à la mise en place d'une organisation du travail cohérente avec les missions de l'action sociale qui ne soit pas basée uniquement sur le volontariat même si dans le contexte actuel « l'évènement exceptionnel » ou l'aléa climatique, comme le cyclone Chido, seront difficiles à prévoir.

Dans le tour de table de synthèse de réunion, **FO DÉFENSE** a demandé, la définition claire des notions de CONTINUITE de SERVICE et de DISPONIBILITE, la mise en place d'un plan d'actions accompagné de ses axes ainsi que celle d'un calendrier et semble avoir été entendue sur ce point.

Le binôme ITAS et DRH a la même volonté de faire avancer le service pour que le SCN ASA soit au rendez-vous de ses missions tout en prenant en compte la santé sécurité au travail des agents employés dans le service.

FO DÉFENSE tient aussi à rappeler qu'elle revendique toujours le SEGUR du social pour la chaîne de l'action sociale.

FO DÉFENSE prend déjà acte pour les travaux à venir et répondra à toutes les sollicitations dans la défense des intérêts des agents et des ressortissants.

PARIS, le 9 juillet 2025

COMITE REGIONAL

